



Préavis au Conseil communal

Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Municipalité

M. Daniel Besson, Municipal Ressources et cohésion

N° 12/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 21 août 2023

Table des matières

1	Objet du préavis et base légale	3
2	Situation financière de la Commune	3
2.1	Situation comptable 2022	3
2.2	Évolution des valeurs	3
2.3	Indicateurs financiers	4
2.4	Endettement par habitant.....	5
2.5	Situation comptable 2023 et paramètres 2024	5
2.6	Situation économique	5
2.7	Investissements	6
2.8	Hausse des taux d'intérêts	6
3	Évolution des taux d'imposition des communes	7
3.1	Évolution des taux d'imposition dans le district de Lausanne	7
3.2	Évolution des taux d'imposition des communes selon population.....	7
4	Position de la Municipalité	7
5	Conclusion.....	8

1 Objet du préavis et base légale

L'actuel arrêté d'imposition, valable pour l'année 2023, a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 10 octobre 2022 et approuvé par le Conseil d'État. Son échéance est fixée au 31 décembre 2023. Le préavis porte sur le taux d'imposition 2024.

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes, l'approbation du projet d'arrêté d'imposition des communes fait partie des attributions du Conseil communal. De plus, l'article 33 de la loi sur les impôts communaux prévoit que les arrêtés communaux d'imposition doivent être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes. Pour 2024, le délai a été fixé au 30 octobre 2023.

2 Situation financière de la Commune

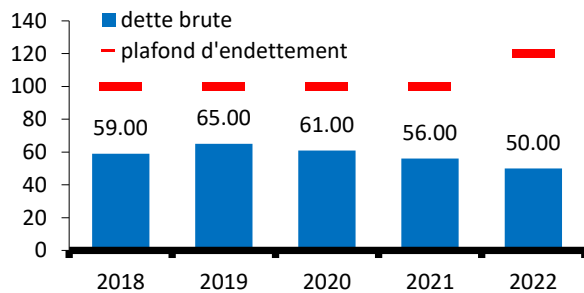
2.1 Situation comptable 2022

Les comptes 2022 enregistrent un excédent de revenus de CHF 3.3 millions. Un résultat positif réjouissant au regard du budget, qui prévoyait un déficit de CHF 882'910.-. La marge d'autofinancement se monte à CHF 6.8 millions et a permis de financer en plus des charges de fonctionnement, 77% des dépenses d'investissements dont le montant total net s'élève à CHF 8.8 millions.

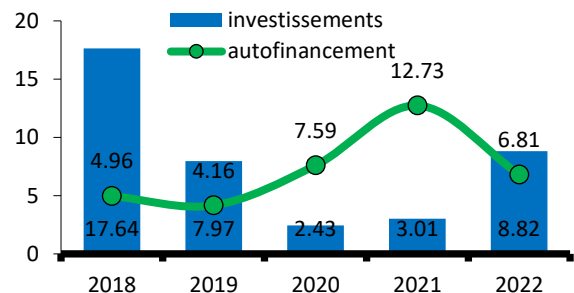
Les exercices positifs des dernières années combinés à un ralentissement temporaire des investissements ont permis de diminuer la dette brute de CHF 11 millions pour s'établir à CHF 50 millions au 31 décembre 2022, soit CHF 5'378.- par habitant.

2.2 Évolution des valeurs

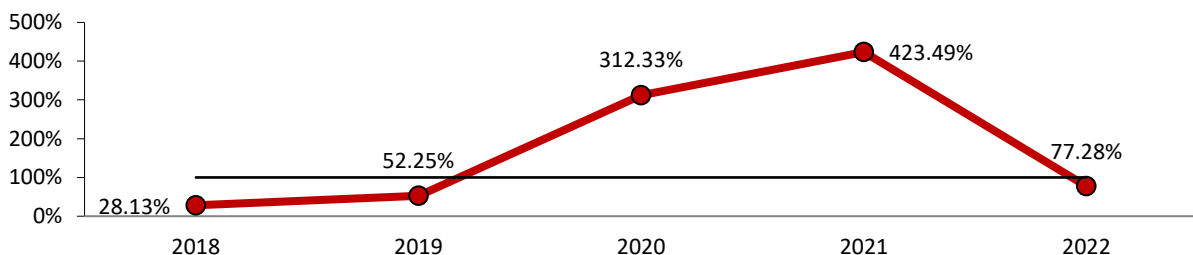
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des cinq dernières années de la dette brute, des investissements et de la marge d'autofinancement de la Commune.



Graphique 1: évolution de la dette brute (en million de CHF)



Graphique 2 : évolution des investissements et de la marge d'autofinancement (en million de CHF)



Graphique 3 : évolution de l'autofinancement

Un degré d'autofinancement **inférieur** à 100% est l'indice d'une diminution de liquidités et/ou d'une augmentation de l'endettement.

Un degré d'autofinancement **supérieur** à 100% est l'indice du désendettement et/ou de l'épargne.

2.3 Indicateurs financiers

Afin d'évaluer la santé ainsi que la qualité de la gestion des finances communales, des indicateurs élaborés par la chaire de finances publiques de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ont été utilisés pour analyser les comptes 2022 de la Commune. Les résultats de cette analyse sont les suivants :

	Notations ¹			Valeurs 2022	Appréciation 2022
	2020	2021	2022		
Équilibre budgétaire					
Couverture des charges	5.16	4.06	5.74	104.84%	Léger excédent de revenus ou de charges (non problématique).
Autofinancement de l'investissement net	6	6	6	228.68%	228.68% des investissements nets (moyenne des deux dernières années) peuvent être autofinancés, ce qui entraîne une diminution de la dette. Pas de recours à l'emprunt et possibilité de rembourser la dette.
Engagements nets supplémentaires	6	6	2.08	3.92%	L'indicateur relève un accroissement problématique alors que la Commune s'est désengagée de CHF 6 mios en 2022. La baisse de notation est en réalité due à la diminution de la trésorerie.
Poids des intérêts nets	6	6	6	-0.47%	Intérêts nets nuls ou positifs.
Qualité de la gestion financière					
Maîtrise des dépenses courantes par habitant	6	4.68	1	13.51%	Les dépenses courantes par habitant ont augmenté de 13.51% par rapport à 2021, ce qui est considéré comme des dépenses non maîtrisées. La faible augmentation du nombre d'habitants (+80) provoque la baisse de l'indicateur.
Effort d'investissement	6	4.58	6	7.89%	Effort d'investissement idéal
Exactitude de la prévision fiscale	5.23	4	5.80	-1.91%	L'écart entre recettes fiscales budgétées et effectives est inférieur de 1.91%, ce qui est considéré comme une sous-estimation légère (non problématique).
Intérêt moyen de la dette	6	6	6	0.68%	Les intérêts passifs représentent 0.68% de la moyenne de la dette brute en début et fin d'exercice, ce qui est considéré comme un très faible intérêt moyen.
Importance de l'endettement					
Taux d'endettement net	4.61	5.42	5.31	84.46%	Taux d'endettement faible.
Dette brute par rapport aux revenus	4.19	4.57	4.79	85.55%	Dette brute encore supportable et non problématique.

L'amélioration de la notation de l'exactitude de la prévision fiscale est due à la diminution de l'écart entre budget et comptes des impôts des personnes physiques et morales.

Le poids des intérêts nets, qui indique la part des recettes fiscales directes utilisées pour financer les intérêts de la dette garde la notation de 6, l'intérêt moyen de la dette également. Cet indicateur, qui met

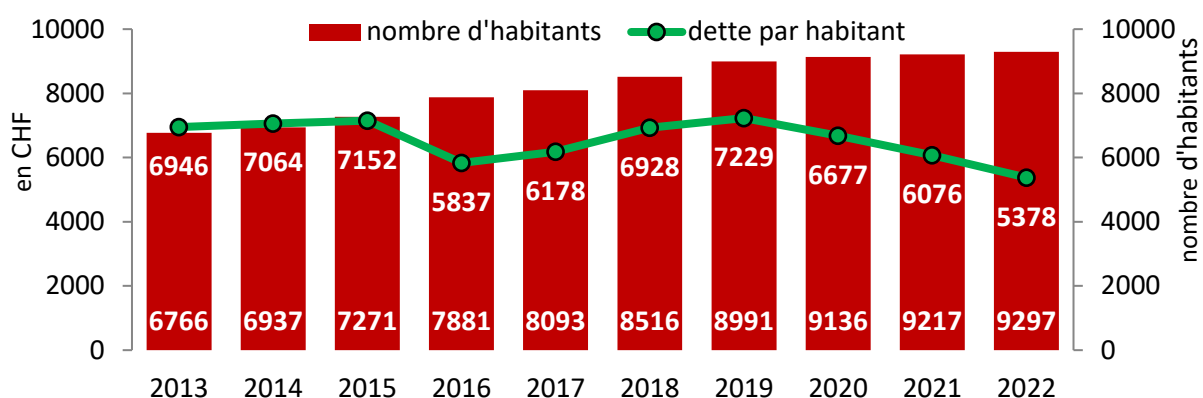
¹ Les valeurs de ce tableau indiquent les résultats des indicateurs sur une échelle allant de 1 (résultat le moins bon) à 6 (meilleur résultat).

en rapport les intérêts passifs et la dette brute, conserve ainsi la meilleure notation. Dans la mesure où les prévisions du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) tablent sur des taux d'intérêt à long terme en hausse, la valeur de cet indicateur pourrait diminuer à l'avenir.

Conséquence de la priorisation des projets, les investissements réalisés se sont réduits en 2020 et 2021 pour reprendre l'année dernière. L'autofinancement de l'investissement net reste bon, l'effort d'investissement s'améliore et passe de 4.15% à 7.89%, considéré comme idéal.

Les engagements nets supplémentaires se fondent sur la différence entre les passifs sans le capital et les actifs sans le découvert entre le début et la fin de l'année. L'indicateur mesure la politique d'endettement et de provisionnement de la collectivité. Il a fortement chuté en 2022 passant de -21.99% à 3.92%. La péjoration de cet indicateur s'explique notamment par la diminution des liquidités utilisées au remboursement d'une partie de la dette (CHF 6 millions).

2.4 Endettement par habitant



Graphique 2 : Dette brute par habitant de 2013 à 2022

2.5 Situation comptable 2023 et paramètres 2024

La situation du premier semestre 2023 est maîtrisée et les comptes communaux sont en phase avec ceux du budget adopté par le Conseil communal en décembre 2022. Nous rappelons que le résultat du budget 2023 est déficitaire d'un montant de CHF 3.1 millions.

Au niveau de la fiscalité, le montant des acomptes est conforme aux prévisions budgétaires 2023. Selon la situation au 31 juillet 2023, certains impôts conjoncturels (successions, donations et gains immobiliers) sont légèrement supérieurs aux prévisions, cependant, les chiffres définitifs seront connus au printemps 2024.

2.6 Situation économique

Sur la base des prévisions du SECO², il en ressort les constatations suivantes :

- Sur le plan international, la situation économique se révèle légèrement plus favorable que ce que les prévisions indiquaient. Les prix de l'énergie ont continué à baisser ces derniers mois, contribuant ainsi à tempérer l'inflation. Par contre, l'évolution de l'inflation sous-jacente dans les grands pays

² Source: Secrétariat d'État à l'économie, "Prévisions conjoncturelles confirmées : la croissance de l'économie suisse sera nettement inférieure à la moyenne, 15 juin 2023" <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-95702.html>

industrialisés a été moins favorable que prévu, ce qui devrait engendrer une politique monétaire internationale plus restrictive et freiner la demande mondiale.

- En Suisse, l'inflation devrait aussi rester relativement élevée pour le moment, et atteindre 2,3% en 2023. Les effets inhibiteurs de la baisse des prix de l'énergie sont contrebalancés par une pression continue sur les prix dans d'autres domaines. La consommation privée devrait malgré tout enregistrer une hausse modérée durant les trimestres à venir, stimulée par la bonne tenue du marché du travail. Les investissements devraient aussi afficher une certaine progression, quoiqu'inférieure à la moyenne. En définitive, la demande intérieure devrait être le principal moteur de la croissance en 2023.
- La situation conjoncturelle mondiale est fragile et les risques sont importants. L'inflation pourrait persister, ce qui appellerait une politique monétaire restrictive et continuerait de freiner la demande. Les risques liés à la forte augmentation de l'endettement ainsi que les risques de corrections sur les marchés immobiliers et financiers seraient exacerbés.
- Enfin, le risque d'une pénurie d'énergie pour l'hiver prochain (2023/2024) subsiste malgré la détente actuelle. Dans l'éventualité où l'Europe serait plongée dans une pénurie d'énergie marquée entraînant des arrêts de production à large échelle et un net fléchissement de l'activité économique, la Suisse entrerait probablement aussi en récession et devrait également faire face à une forte pression sur les prix.

2.7 Investissements

La Municipalité continue de suivre sa stratégie politique définie dans son plan de législature 2021-2026 au travers de "Une vision, 4 axes prioritaires". Elle maintient ainsi clairement ses ambitions sur les enjeux qu'elle juge prioritaires pour l'avenir de la Commune, tout en étant pragmatique et réaliste dans une période géopolitiquement incertaine.

Le développement des infrastructures se poursuit et plusieurs grands projets d'investissements déjà votés représentent un montant de CHF 12 millions en 2024. Selon le plan des investissements 2021-2026 mis à jour cet été, plusieurs projets d'envergure et stratégiques en lien avec une commune qui s'agrandit sont prévus pour 2024. Ainsi, la Municipalité maintient sa planification et prévoit des dépenses relatives aux préavis non encore déposés d'environ CHF 16 millions, ce qui pourrait représenter un total de dépenses d'investissements de CHF 28 millions l'année prochaine.

	2024	2025	2026
R = Routes	4'100'000	9'695'000	9'575'000
C = Collecteurs	2'625'000	3'950'000	2'525'000
B = Bâtiments	15'450'000	17'700'000	16'200'000
U = Urbanisme	2'450'000	3'500'000	2'200'000
E = Environnement	1'640'000	200'000	550'000
A = Autres	2'380'000	2'030'000	1'300'000
	28'645'000	37'075'000	32'350'000

2.8 Hausse des taux d'intérêts

Durant ces dernières années, notre Commune a été en mesure de financer ses investissements au moyen d'emprunts à des conditions très intéressantes grâce à des taux d'intérêt extrêmement bas. Or, ces derniers mois, dans le but de contrer l'inflation, les principales banques centrales (américaine, européenne et Suisse) ont relevé à plusieurs reprises et de manière importante les taux d'intérêt de base. Les futurs emprunts à contracter s'effectueront désormais à des conditions nettement moins avantageuses, la moyenne des taux se situant entre 2% et 2.5%, ce qui aura un impact non négligeable sur le compte de fonctionnement.

3 Évolution des taux d'imposition des communes

3.1 Évolution des taux d'imposition dans le district de Lausanne

Communes	Habitants	2019	2020	2021	2022	2023
Cheseaux-sur-Lausanne	4'525	74.5	73.0	73.0	73.0	73.0
Epalinges	9'825	66.0	64.5	64.5	64.5	64.5
Jouxteus-Mézery	1'468	59.0	59.0	59.0	59.0	59.0
Lausanne	141'513	79.0	78.5	78.5	78.5	78.5
Le Mont-sur-Lausanne	9'297	75.0	73.5	73.5	73.5	73.5
Romanel-sur-Lausanne	3'798	72.0	70.5	70.5	70.5	70.5
Moyenne cantonale		68.1	67.2	67.5	67.6	68.3

3.2 Évolution des taux d'imposition des communes selon population

Communes	Habitants	2019	2020	2021	2022	2023
Aigle	10'937	67.5	66.0	66.0	66.0	66.0
Lutry	10'713	55.5	54.0	54.0	54.0	54.0
Bussigny	10'392	64.0	62.5	62.5	62.5	62.5
Payerne	10'372	75.0	73.0	73.0	73.0	70.0
Epalinges	9'825	66.0	64.5	64.5	64.5	64.5
Le Mont-sur-Lausanne	9'297	75.0	73.5	73.5	73.5	73.5
Crissier	9'161	65.0	63.5	63.5	63.5	63.5
Chavannes-près-Renens	8'725	79.0	77.5	77.5	77.5	77.5
Bex	8'151	71.0	71.0	71.0	71.0	71.0

4 Position de la Municipalité

Le point d'impôt doit s'inscrire dans une logique à long terme, logique que la Municipalité, avec l'aide de l'administration et de partenaires expérimentés, s'applique à construire de manière réfléchie, cohérente et en tenant compte de l'ensemble des projets conséquents qui doivent être développés.

Dans l'intervalle, la Municipalité et l'administration communale dans son ensemble, conscientes de la nécessité de pouvoir équilibrer les comptes, appliquent un contrôle strict des dépenses et des charges de fonctionnement communales afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que des défis, tels que l'amélioration des infrastructures, le renforcement des services publics et la mise en place de politiques durables, subsistent à court terme. L'attention portée à une gestion financière rigoureuse et à une planification stratégique est nécessaire pour permettre à la Municipalité de maintenir la stabilité économique, de développer des projets essentiels et de répondre aux besoins de la population dans les années à venir.

Considérant la poursuite du renforcement de l'administration pour l'année 2024 et d'une nouvelle période d'investissements conséquents (CHF 98 millions 2024-2026), la stabilité du taux d'imposition communal inscrite dans le plan de législature reste indispensable dans la mise en œuvre du

développement. Dans ce contexte, la Municipalité souhaite maintenir à 73.5 le taux d'imposition pour l'année 2024.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 12/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- De maintenir à 73.5% de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition 2024 ;
- De maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2024 au même taux qu'en 2023.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin

Annexe : Formulaire officiel d'arrêté d'imposition 2024